

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2025\_067**

L'an deux mille vingt cinq, le trente et un mars à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 25 mars 2025, conformément à la loi.

**OBJET :**

**COMMISSION 4 -  
FINANCES - RESSOURCES  
HUMAINES -  
MUTUALISATION - VOIRIE  
- BATIMENTS -  
ECLAIRAGE PUBLIC**

**AODE**

***Modalités de  
reversement de la Taxe  
Intérieure sur les  
Consommations Finales  
d'Electricité (TICFE) aux  
communes***

**Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 42  
Procurations : 7

**Nombre de votants : 49****Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Paul DHALLEWYN, Anne-Sabine PLAYS, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Gilda GRIVON, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Alain DUCHESNE, Alain BOS

**Ont donné pouvoir :**

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Vinciane FABER, procuration à Olivier VERCRUYSSSE  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Christian DEVAUX, procuration à Patrick LEMAIRE  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Guillaume FLUET, procuration à Nadège BOURGHELLE-KOS  
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Anne WAUQUIER

**Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 31 mars 2025**

*Délibération CC\_2025\_067*

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -  
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

**AODE**

***Modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales  
d'Electricité (TICFE) aux communes***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022\_121 en date du 16 mai 2022 approuvant les modifications statutaires de la Communauté de communes Pévèle Carembault relatives à la prise de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE),

Vu l'arrêté préfectoral du 31/08/2022 relatif à la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) par la Communauté de communes Pévèle Carembault au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 21/12/2022 relatif aux modifications statutaires de la Fédération d'Eclairage Public de l'Arrondissement de Lille (FEAL) au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

Vu la délibération CC\_2024\_23 du Conseil communautaire en date du 5 février 2024 relative à la compétence AODE - reversement aux communes de la part d'accises sur l'électricité,

Vu la délibération CC\_2024\_294 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2024 relative au reversement de la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE) aux communes,

*Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 19 mars 2025.*

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Communauté de communes a repris la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE).

De ce fait, elle encaisse la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE) devenue part d'accises sur l'électricité pour les 16 communes de moins de 2 000 habitants (Aix, Auchy, Bachy, Bourghelles, Bouvignies, Camphin en Carembault, Chemy, Cobrieux, Herrin, Louvil, Moncheaux, Mouchin, La Neuville, Saméon, Tourmignies, Wannehain).

Par délibération du 5 février 2024, la Communauté de communes a souhaité procéder au reversement de 100 % de cette part d'accises de l'électricité à ces mêmes communes selon la répartition communiquée par les services de l'Etat.

Le document de répartition de cette part n'étant plus communiqué, il y a lieu de fixer par délibération les modalités de répartition entre ces 16 communes pour l'année 2024.

Il est proposé au Conseil communautaire d'utiliser la dernière répartition connue, à savoir celle de l'année 2023, pour verser aux communes la part d'accises sur l'électricité pour l'année 2024 :

AIX	9,6%
AUCHY-LEZ-ORCHIES	6,9%
BACHY	7,2%
BOURGHELLES	7,3%
BOUVIGNIES	6,7%
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	12,1%
CHEMY	5,8%
COBRIEUX	3,5%
HERRIN	1,7%
LOUVIL	4,8%
MONCHEAUX	6,6%
MOUCHIN	7,5%
NEUVILLE (LA )	4,1%
SAMEON	6,9%
TOURMIGNIES	3,7%
WANNEHAIN	5,7%
	<b>100,0%</b>

Les montants de TICFE à reverser pour l'année 2024 sont annexés à la présente délibération.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 49 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 49 VOTANTS) :**

- ***De verser la part d'accises sur l'électricité aux communes reprises ci-dessus selon la répartition proposée pour l'année 2024.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

**Valérie NEIRYNCK**

Signé électroniquement par : Valérie NEIRYNCK  
Date de signature : 01/04/2025  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,  
Le Président,

**Luc FOU**

Signé électroniquement par : Luc FOU  
Date de signature : 02/04/2025  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_067
Objet :	Modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE) aux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.2 - Fiscalité
Identifiant unique :	059-200041960-20250404-CC_2025_067-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20250404-CC_2025_067-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2025_067.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_067-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	199.5 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : TABLEAU TICFE.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250404-CC_2025_067-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	78.4 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	4 avril 2025 à 10h58min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	4 avril 2025 à 11h10min30s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Fany DUQUENNE
En attente de transmission	4 avril 2025 à 11h11min18s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	4 avril 2025 à 11h11min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2025 à 11h11min41s	Reçu par le MI le 2025-04-04

REPARTITION DE LA TAXE INTERIEURE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES D'ELECTRICITE  
ANNEE 2024

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 059-200041960-20250404-CC\_2025\_067-DE



	REPARTITION 2023	MONTANT 2024	Acompte versé sur 2024 (70%)	Solde 2024 à verser en 2025
<b>CC PEVELE CAREMBAULT</b>	<b>100%</b>	<b>316 881,00 €</b>	<b>229 031,70 €</b>	<b>87 849,30 €</b>
AIX	9,6%	30 530,84 €	22 066,80 €	8 464,04 €
AUCHY-LEZ-ORCHIES	6,9%	21 793,08 €	15 751,40 €	6 041,68 €
BACHY	7,2%	22 874,89 €	16 533,30 €	6 341,59 €
BOURGHELLES	7,3%	23 157,69 €	16 737,70 €	6 419,99 €
BOUVIGNIES	6,7%	21 129,66 €	15 271,30 €	5 858,36 €
CAMPHIN-EN-CAREMBAULT	12,1%	38 266,22 €	27 657,70 €	10 608,52 €
CHEMY	5,8%	18 361,70 €	13 271,30 €	5 090,40 €
COBRIEUX	3,5%	11 241,32 €	8 124,90 €	3 116,42 €
HERRIN	1,7%	5 266,68 €	3 806,60 €	1 460,08 €
LOUVIL	4,8%	15 220,87 €	11 001,20 €	4 219,67 €
MONCHEAUX	6,6%	20 817,81 €	15 046,50 €	5 771,31 €
MOUCHIN	7,5%	23 673,90 €	17 110,80 €	6 563,10 €
NEUVILLE (LA )	4,1%	13 007,86 €	9 401,70 €	3 606,16 €
SAMEON	6,9%	22 007,12 €	15 906,10 €	6 101,02 €
TOURMIGNIES	3,7%	11 624,85 €	8 402,10 €	3 222,75 €
WANNEHAIN	5,7%	17 906,51 €	12 942,30 €	4 964,21 €
	<b>100,0%</b>	<b>316 881,00 €</b>	<b>229 031,70 €</b>	<b>87 849,30 €</b>